

20 juil 2017 -19:13

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2017

## Intervention financière pour l'Union générale des infirmiers de Belgique

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant les conditions et les modalités selon lesquelles l'Institut national d'assurance maladie-invalidité octroie une intervention financière pour le fonctionnement de l'Union générale des infirmiers de Belgique (UGIB).

Le projet s'inscrit dans le cadre du plan d'attractivité de la profession d'infirmier/infirmière. Un montant est prévu pour le financement des frais de fonctionnement de l'UGIB et des associations de praticiens de l'art infirmier qu'elle réunit, en particulier dans leur implication dans le processus d'élaboration des règles influençant l'exercice de leur profession. Il s'agit notamment de la participation au Conseil national des établissements hospitaliers, à la Commission de conventions praticiens de l'art infirmier - organismes assureurs, à la Commission technique de l'art infirmier, au Conseil fédéral pour la qualité de l'activité infirmière, au Centre d'expertise KCE, à la Structure multipartite en matière de politique hospitalière et aux nombreux groupes de travail de ces organes.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires  
sociales et de la Santé publique  
Tour des Finances  
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.deblock.belgium.be>